

Une note d'information parue le 23 mai 2014 notifie la liste des communes éligibles à la dotation de développement urbain (DDU), ainsi que les modalités de calcul de l'enveloppe des dotations.

Cette dotation a bénéficié jusqu'en 2013 à cent villes particulièrement défavorisées. Pour 2014, le nombre est porté à 120. Les objectifs prioritaires fixés par le Gouvernement pour l'utilisation des crédits de la DDU en 2014, outre améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendue aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sont de soutenir notamment : des projets en matière de prévention et d'accès aux soins, de développement des modes d'accueil collectif pour les jeunes enfants de 0-3 ans et enfin des actions permettant de lever les freins à l'emploi et à la formation en favorisant la mobilité.

Pour le Nord, les communes sont : Anzin, Beuvrages, Condé-sur-l'Escaut, Denain, Douchy-les-Mines, Grande-Synthe, Hautmont, Hem, Jeumont, Lille, Loos, Maubeuge, Mons-en-Baroeul, Pecquencourt, Quievrechain, Roubaix, Sin-le-Noble.

Pour le Pas-de-Calais : Avion, Calais, Liévin, Le Portel.

Consulter la [note d'information](#) [1]

Type d'actualites: [Information régionale](#) [2]

Dates: Jeudi 26 juin 2014 - 02:00

Thématiques: [Collectivités / Etablissement public](#) [3]

[Développement économique](#) [4]

[Développement Social](#) [5]

[Politique de la ville - DSU](#) [6]

Publié le 26 juin 2014

URL de la source (modifié le 26/06/2014 - 17:02): <https://www.irev.fr/actualites-0/ddu-liste-des-communes-pour-2014>

Liens

[1] http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/note_dinformation_ddu_2014%283%29.pdf

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4317>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3676>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3679>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>